

MES INFORMATIONS

Nom Prénom Société

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Email

FORMATION CHOISIE

LES FONDAMENTAUX DE L'ACCOMPAGNEMENT

DE MARS À JUIN 2016
SESSION FC25

8 JOURS

CYCLE PRATICIEN COACH

DE SEPTEMBRE 2016
À JUIN 2017
SESSION CP25

18 JOURS

CYCLE MASTER COACH

DE MARS
À DÉCEMBRE 2016
SESSION MC9

14 JOURS

CYCLE ANALYSE TRANSACTIONNELLE

202
DE JANVIER
À SEPTEMBRE 2016

20 JOURS

ATELIER 101 – INITIATION À L'ANALYSE TRANSACTIONNELLE

8 et 9 décembre
9 et 10 janvier 2016

Soit un montant TTC de :

Date :

Signature

À RENVoyer À L'ADRESSE SUIVANTE :

ACADÉMIE DU COACHING
C/O François SOUWEINE
24, rue des Chambelles
44000 - NANTES

C.COLOU@ACADEMIE-COACHING.FR

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Tout formulaire d'inscription doit être accompagné du règlement de la totalité du montant, par chèque bancaire ou virement établi au nom d'ACADEMIE DU COACHING.
2. Le nombre de participants par cycle est volontairement limité. Les inscriptions seront donc prises en compte par ordre d'arrivée et, pour les participants aux cycles Praticien et Master Coach, par ordre d'acceptation au vu des prérequis.
3. Si vous êtes une entreprise ou une institution, merci de nous adresser un bon de commande spécifiant le nom de l'entreprise à facturer et le nom du participant.
4. Les éventuels désistements doivent se faire par courriel, fax ou lettre à l'Académie du Coaching. Les sommes versées sont remboursées, diminuées de 100 € pour frais de dossier ou de 1.100 € si l'annulation a lieu respectivement plus d'un mois ou moins d'un mois avant le début de la formation.
5. Ateliers : pour toute annulation moins de 15 jours avant l'atelier, la totalité du règlement est conservée ou reportée sur un autre atelier de l'année en cours ou suivante après accord de l'Académie du Coaching.
6. Frais: les frais d'hébergement et séminaires sont facturés au forfait en sus des frais pédagogiques. Ils sont indissociables du montant total de la formation ou de l'atelier.
7. Frais de dossier ou règlement en plusieurs fois : les règlements non effectués à l'inscription et après accord de l'Académie feront l'objet d'un supplément de facturation équivalant à 10 % du montant total de la formation, les demandes de constitution de dossier de prise en charge feront l'objet d'un supplément de facturation équivalant à 5 % du montant total de la formation.
8. Informations pratiques: les informations pratiques concernant le lieu vous parviendront avec la lettre de confirmation deux semaines avant le début de la formation.